



Centre de Formation de  
Musiciens Intervenants  
Aix\*Marseille Université

# Taxe d'apprentissage

*campagne de collecte 2024*

## Aix-Marseille Université

Université de premier plan au cœur de la Méditerranée, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 campus aux standards internationaux.

Sa fondation universitaire A\*Midex contribue au développement d'un pôle interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 122 structures de recherche, 20 instituts et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal ainsi que pour son rôle moteur en matière d'innovation et d'entrepreneuriat sur son territoire.

Largement ouverte sur le Monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international), elle est cheffe de file de l'université civique européenne CIVIS aux côtés de ses 10 partenaires européens contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



## Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché*
- | *Des équipes pédagogiques alliant universitaires et professionnels de haut niveau*
- | *Des compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel*
- | *Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie*
- | *Un partenariat actif avec les entreprises*
- | *Des formations innovantes et créatives*

## Qu'en faisons-nous ?

- | *Acquisition du matériel pédagogique pour nos sites de formation (instruments d'orchestre, petites percussions, matériel pédagogique pour les interventions dans les écoles)*
- | *Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures*
- | *Renforcement des équipements informatiques (logiciels d'édition musicale)*
- | *Aide au financement de stages étudiants*

## Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

**En 2023, le mode de collecte et d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage a changé.  
L'URSSAF est chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.**

**En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2024  
au Centre de formation de musiciens intervenants  
d'Aix-Marseille Université via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

### Calendrier 2024 :

**1 - DÉCLAREZ** votre solde de taxe d'apprentissage 2024 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2023 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'Avril 2024.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le  
**5 mai 2024** pour les entreprises de +50 salariés  
et le  
**15 mai 2024** pour les entreprises de - 50 salariés.

**2 - DÉSIGNEZ** la composante destinataire de votre taxe au sein d'Aix-Marseille Université,  
**du 27 mai au 4 octobre 2024,**  
via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
**<https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive>**  
à l'aide de vos identifiants SOLTEA.

CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS

Code UAI :

0133344P

**3 - Un déroulé des formations éligibles du centre de formation de musiciens intervenants  
est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation  
particulière. Vous pouvez également consulter la liste des formations  
éligibles d'AMU sur la page web taxe d'apprentissage d'AMU :**  
**<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>**

## Le centre de formation de musiciens intervenants

Créé en 1983, le centre de formation de musiciens intervenants (CFMI) est un institut d'Aix-Marseille Université placé sous la double tutelle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il accueille des étudiants dotés d'une solide formation musicale, désireux d'acquérir un diplôme leur garantissant une insertion professionnelle avoisinant les 100%. Le DUMI permet de postuler à des emplois créés par les collectivités locales : régions, départements, communes. Leur cadre, prévu dans le statut de la fonction publique territoriale, est celui d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, qui concerne également les titulaires du DE. Ces emplois peuvent être rattachés à une collectivité territoriale, une école de musique ou une association.

Les titulaires du DUMI sont officiellement agréés par le ministère de l'Éducation nationale à intervenir à l'école élémentaire et maternelle. Leur action peut s'étendre au secteur péri et post - scolaire, à l'enseignement spécialisé, aux pratiques amateurs, aux instances de promotion et de diffusion.

### Le centre en chiffres

